



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	28	31
Date de convocation		
04 mai 2026		

L'an deux mille vingt-six le douze Mai à dix-huit heures, le Comité syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents :

Olivier BILLIARD	Jean-Marie JODER
Jean-Claude BRAYER	Marie-France JOFFROY
Gaëtan COLLIN	Isabelle LARDIN
Lise COURTOIS	Jérôme LEJOUR
Brigitte DEBRIENNE-JANEL	Maxence LEMOINE
Antoine DESFRETIER	Christophe LIMAUX
Audrey DUHOUX	Etienne MARASI
Franck DUHOUX	Gilles MASSON
Stephan EMERAUX	Laurent NAULOT
Eric FALENTIN	Michelle PETTINI
Mathieu FERRAND	Thierry PONCE
Christophe FISCHER	Marie-Andrée RÊTEUX
Christelle GAUVAIN	Elodie ROBINOT
Johan GROMAIRE	Bernard VIALLETEL

Excusés :

Jean-Guillaume DECORSE
Viviane GELLIOT
Sébastien GUILLERMO
Christine HENRY
Benoit TRUFFOT
Jacques WAEBER

Représentés :

Jean-Guillaume DECORSE
Christine HENRY
Jacques WAEBER

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste de chargé de projet _ Mise en œuvre opérationnelle du PAT
N° de délibération : 2026-15

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
28	31	31	0	0	0

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-24 à L332-26 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU la fiche de poste précisant notamment les missions du poste, les qualifications requises pour l'exercice des fonctions, les compétences attendues et les conditions d'exercice ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet afin de mener à bien le projet de mise en œuvre opérationnelle du Projet alimentaire territorial du dont la durée de réalisation est estimée à 12 mois ;

SUR PROPOSITION du Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée
(Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0)**

1° De recruter un contrat de projet sur le grade d'attaché pour effectuer les missions de chargé de développement territorial pour répondre au besoin temporaire de la collectivité afin de mener à bien la mise en œuvre opérationnelle du Projet alimentaire territorial, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 1er juin 2026 pour une durée initiale de 12 mois.

2° D'approuver que l'agent soit recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique,

3° D'approuver l'inscription des crédits nécessaires au budget de la collectivité,

4° D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Audrey DUHOUX, Présidente



*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*